



RÉFÉRENTIEL

ACCUEIL VÉLO



Un accueil privilégié



Des services adaptés
aux touristes à vélo



SOMMAIRE

Présentation « Le Tourisme en France ».....	P3
---	----

QU'EST-CE QUE VELO LOISIR ?

● Historique.....	P4
● Fonctionnement de l'association.....	P5
● Nos partenariats et financements.....	P6
● Nos itinéraires et leur signalisation.....	P6

UN RESEAU ACCUEIL VELO

● Pourquoi un réseau.....	P8
● Les avantages du réseau.....	P9
● Comment adhérer.....	P10
● Pré-requis à l'entrée dans le réseau.....	P10
● Engagements de l'adhérent.....	P11

NOS ACTIONS

● Animation.....	P12
● Promotion et Communication.....	P12
● Relais terrain.....	P13

UN REFERENTIEL ACCUEIL VELO

● Hébergements.....	P14
● Loueurs/Réparateurs de vélos.....	P18
● OTSI, Point Info Tourisme.....	P21
● Sites de visite, activités de loisirs et caves.....	P23
● Transporteurs.....	P25
● Restaurants et bars.....	P26
● Producteurs et artisans.....	P28
● Accompagnateurs.....	P29
● Agences de voyages.....	P30

PRÉSENTATION

Au-delà de l'engouement pour le tourisme à vélo de ces dernières années, le réseau Vélo Loisir Provence assure un travail de fond pour faire du Luberon, du Pays de Forcalquier – Montagne de Lure et du Verdon, des destinations vélo de choix. Les aménagements mis en place par le Parc naturel régional du Luberon, le Parc naturel régional du Verdon et les collectivités ne se suffisent pas à eux-mêmes : l'accueil vélo en est l'associé indispensable pour assurer aux touristes à vélo des services adaptés et un accueil privilégié.



LE TOURISME À VÉLO EN FRANCE

Le tourisme à vélo ...

- Permet une pratique familiale : vitesse lente, faibles distances parcourues.
- Structure le territoire : aménagements d'équipement (véloroutes et voies vertes, fléchage, panneaux d'information, aménagements divers...).
- Respecte les milieux naturels et les paysages.
- Offre une découverte « en douceur » du territoire : paysages, gastronomie, savoirs faire, patrimoine.

... une filière prioritaire

- Une coordination des initiatives de nombreux territoires se met en place.
- Une forte demande « vélotouristique » opère.
- Le tourisme à vélo est un axe prioritaire du Comité Régional du Tourisme, de la Région PACA et des Agences de Développement Touristiques (ADT) des Alpes de Haute-Provence, du Vaucluse et du Var.
- Des financements publics à l'accompagnement du développement du tourisme à vélo interviennent.
- Des schémas cyclables ont été élaborés par les Conseils Généraux.
- Un Schéma régional Provence Alpes Côte d'Azur planifie le développement des Véloroutes et Voies Vertes.

Le vélo : un moyen de déplacement

- A vélo, la découverte du territoire, son patrimoine, ses paysages, ses habitants est accessible et plus aisée. Il permet également le déplacement quotidien de courtes distances.

Le vélo : un moteur économique

- Différentes études réalisées en France sur les retombées économiques des pratiques à vélo constatent que les dépenses des touristes à vélo sont supérieures de plus de 10€ / jour de celles d'un touriste moyen du fait de dépenses d'hébergement et de restauration plus élevées. Ce différentiel est surtout important parmi les cyclistes itinérants avec +21€ / jour.
- L'enquête réalisée par le cabinet Géo Système en 2007 et 2008 dans le Luberon montre l'importance de la restauration et l'achat de produits du terroir ainsi que l'achat de services. Ici, le touriste à vélo dépense 73,32€ / jour contre 44,60€ de dépenses touristiques moyenne.
- Selon cette même enquête, le Luberon connaît une fréquentation de 137 500 touristes à vélo en moyenne par an.
- Ce qui représente environ 16 millions d'euros de retombées directes et indirectes par an pour le Luberon (données 2008)

L'association a pour but :

- De développer, d'accompagner, de promouvoir et d'animer le tourisme à vélo, sous toutes ses pratiques, en Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- De rassembler les prestataires touristiques riverains des itinéraires «Le Luberon à vélo », le Verdon à vélo » et de tous autres itinéraires existants ou à venir de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- De s'assurer de la bonne communication et promotion des prestations de ses adhérents et de la bonne commercialisation des produits touristiques par des organismes dûment habilités.

Carte d'Identité

Association Loi 1901

Créée le 5 septembre 1996

Siège social : 13, Boulevard des Martyrs – 04300 FORCALQUIER

Bureaux :

Luberon– Pays de Forcalquier-Montagne de Lure : 203 Rue oscarroulet–84440ROBION/04 90 76 48 05

Verdon : Maison du Parc– Domaine de Valx–04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE / 04 92 82 20 13

Historique

Au départ, une expérience pilote de structuration de l'offre, aujourd'hui, un réseau crédible et pertinent.

Dès 1995, le premier itinéraire vélo jalonné voyait le jour, à l'initiative du Parc naturel régional du Luberon : l'itinéraire touristique cyclable "Cavaillon - Apt - Forcalquier" : 100 km. Dans la foulée, les professionnels du tourisme prenaient conscience que l'offre vélotouristique ne devait pas se cantonner aux aménagements cyclables, mais s'accompagner d'une offre de service adaptée et structurée : 13 professionnels de l'hébergement des deux départements traversés décident de monter un projet d'animation du territoire en mettant en place des services autour de la pratique du vélo. En pays Luberonnais, c'est donc avec une longueur d'avance qu'a été pris le virage vélotouristique que connaît la France depuis le milieu des années 2000. Grâce à une collaboration atypique et fructueuse entre le Parc naturel régional du Luberon, qui promeut toutes les formes de randonnées non motorisées, et des professionnels regroupés en association de développement touristique : l'association « Vélo Loisir en Luberon » est née en 1996 du regroupement de prestataires réunis autour de l'itinéraire. Elle deviendra Vélo Loisir Provence en 2013.

D'année en année, l'association développe des itinéraires cyclables dans le Luberon :

- **2000** : itinéraire touristique cyclable "Les ocres à Vélo" : 51 km.

Inauguration d'une boucle autour du thème des ocres (maîtrise d'ouvrage; Communauté de Communes du Pays d'Apt et appui technique du PNRL).

- **2002** : itinéraire touristique cyclable "Le Pays de Forcalquier Montagne de Lure à vélo" : 78 km. Des réunions organisées par Vélo loisir permettent de sensibiliser les acteurs du SIVOM du Pays de Forcalquier au développement intégré d'un aménagement cyclable sur son territoire.

- **2002** : l'itinéraire "Autour du Luberon" est achevé avec le balisage de la partie sud du Luberon "Cavaillon – Manosque - Forcalquier" : 136 km. Le Parc naturel régional du Luberon inaugure le deuxième tronçon du circuit.

- **2004** : Aménagement du 1er tronçon de la Véloroute du Calavon entre Apt et Bonnieux : 10 km Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de Vaucluse

- **2006** : Le réseau intègre les sites culturels et les caves.

- **2007** : Adoption du Schéma régional d'orientation et de développement des véloroutes et voies vertes (2007-2017)

- **2008** : Les restaurants intègrent le réseau. Un nouveau barème de cotisation prend mieux en considération la taille et la vocation de l'entreprise touristique.

- **2009** : Projet du circuit "Le Pays d'Aigues à vélo"

- **2010** : Aménagement du 2nd tronçon de la Véloroute du Calavon, prolongement de Saint Martin de Castillon jusqu'à Bonnieux : 24 km en totalité. 86 prestataires sont en réseau.

• **2011** : Aménagement de la Véloroute du Calavon jusqu'aux Beaumettes : 28 km en totalité.

• **2012** : Les magasins de producteurs intègrent le réseau. 97 prestataires sont en réseau.

Le Parc naturel régional du Verdon sollicite Vélo Loisir pour mener un projet de développement et de structuration de la filière vélo à l'échelle de son territoire. L'association mène un travail de diagnostic auprès des professionnels et des collectivités présents sur le territoire, pour mieux évaluer la pertinence d'une extension au Verdon.

• **2013** : Extension sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon; modification des statuts et changement de nom : le réseau devient «Vélo Loisir Provence. Les résidences de tourisme meublées : location saisonnière, gîte rural ou maisonnette entrent dans le réseau ainsi que les offices de tourisme. 110 prestataires sont en réseau.

• **2014** : Aménagement de la Véloroute du Calavon jusqu'à Coustellet (33 km en totalité). Véloroutes et voies vertes - étude du projet Euro Vélo 8. Le réseau compte 127 prestataires dans le Luberon et 30 dans le Verdon.

• **2015** : Aménagement de la Véloroute du Calavon jusqu'à Robion (37 km en totalité). Inauguration du balisage du Pays d'Aigues à vélo.

Gouvernance de l'association

Vélo Loisir est une association régie par la loi 1901. Sa dynamique interne est assurée par un travail continu d'animation du réseau sur l'ensemble de l'année. L'équipe permanente est composée de Stéphanie Bailly, chargée de communication et promotion Luberon, Colin Cazaly, chargé de développement, communication et promotion Verdon, Dorothée Genin, chargée de développement et Sylvie Palpant, directrice.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans. L'Association est administrée par un Conseil de 28 personnes dont 15 personnes minimum répartis entre

- un collège de professionnels composé de 12 membres maximum,

- un collège d'organismes locaux de promotion et d'animation composé de 4 membres maximum par territoire représenté,

- un collège de collectivités territoriales (communautés d'agglomérations, communautés de communes, communes et chambres) composé de 7 membres maximum répartis équitablement entre les territoires et incluant obligatoirement les Parcs naturels régionaux,

- un collège de membres honoraires composé de 3 membres maximum dont les voix seront consultatives.

- Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un président, choisi dans le collège des professionnels, de deux vice-présidents, attribués aux Parcs naturels régionaux,

- un trésorier, choisi dans le collège des professionnels,

- un secrétaire, choisi dans le collège des professionnels. Les postes de président, trésorier et secrétaire sont occupés par les représentants des professionnels et une ancienneté de 2 ans au sein de l'association est requise. Le bureau est également élu pour trois ans.



NOS PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'association fonctionne en partenariat avec de nombreux professionnels et institutionnels en lien avec le tourisme.

- Une convention de partenariat et une adhésion nous lient avec les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon qui nous apportent leur appui financier et technique et un lien avec la charte européenne du tourisme durable, ainsi qu'avec les communautés d'agglomérations et les communautés de communes.
 - Les offices de tourisme sont une aide précieuse en ce qui concerne la promotion du territoire, du vélo et du réseau et le relais au grand public.
 - La région PACA est un partenaire essentiel pour notre réflexion sur le développement du vélo et du tourisme de pleine nature, nos actions grand public et notre participation à la sensibilisation au schéma cyclable.
 - Le comité régional du tourisme PACA, les Agences de développement touristique de Vaucluse, des Alpes de Haute Provence, du Var et leur filière vélo sont des interlocuteurs privilégiés pour les accueils presse, les partenariats sur les salons, la parution de documentation générale, sur sites internet, le suivi de la clientèle vélo et l'organisation d'événementiels.
 - Le GAL (Groupement d'Actions Locales) de Haute Provence et confluence autour du Verdon nous apportent leur soutien pour l'obtention de financements de l'Europe.
 - Les partenaires privés et autres associations nous appuient pour l'événementiel, les salons grand public et la communication.
- L'association bénéficie, des aides publiques de l'Europe, de la Région, des Conseils Généraux 04, 84 et 83 et des Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon. Le reste des ressources annuelles, provient des adhésions des membres et de prestations diverses.



NOS ITINÉRAIRES ET LEUR SIGNALISATION

LE LUBERON

• Cyclotourisme :

Cinq itinéraires à vélo sur le territoire du Luberon (balisés dans les 2 sens) pour un total de 495 km sur des réseaux de voies secondaires voire tertiaires à très faible fréquentation, à partager avec les véhicules à moteur sur 90 % de sa longueur (espace sécurisé par endroits).

- Fléchés dans les 2 sens
- Ponctués de Relais Information Services
- Traversant des villages remarquables, nombreux sites et musées à visiter.
- Autour du Luberon : 236 km balisés dans les deux sens
- Le Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure en vélo : 78 km balisés dans les deux sens
- Les ocre en vélo : 51 km balisés dans les deux sens
- Euro Velo 8 : La Véloroute du Calavon : 37 km + Céreste : 2 km (7 km en projet)
- Le Pays d'Aigues en vélo : 91 km

• VTT :

- Plus de 200 km de circuits et 2 parcours en itinérance (la Grande Traversée du Vaucluse et L'Alpes-Provence) en balisage permanent



LE VERDON

• Cyclotourisme :

Trois boucles familiales en passe d'être jalonnées, autour de Gréoux les Bains, Valensole, Allemagne en Provence, Montagnac-Montpezat, Quinson, Saint Martin de Brômes, Esparron de Verdon, sur des petites routes tranquilles traversant des territoires à fort intérêt paysager et des villages à fort intérêt patrimonial.

Des boucles cyclotouristiques et cyclosportives mises en place par les Conseils Généraux des Alpes de Haute Provence et du Var.

• VTT :

Une grande traversée du Verdon à VTT, la TransVerdon, 260 kilomètres entre le Col d'Allos (hors PNR Verdon) et Gréoux les Bains, fléchée dans ce sens, destinée à un public sportif, traversant des territoires variés à fort intérêt paysager et des villages à fort intérêt patrimonial.

3 espaces VTT : l'espace VTT-FFC Moyen Verdon, l'espace VTT-FFC Verdon des Collines et l'espace VTT Drailles et Bancaus du Verdon

En projet :

• **Une grande traversée cyclotouristique du Verdon** : un itinéraire sur route traversant le Parc de manière longitudinale, en suivant autant que possible les gorges et en empruntant les routes les moins fréquentées possible.

• Connexions avec d'autres Parcs naturels : le Luberon d'un côté, Préalpes d'Azur ou Mercantour de l'autre

• Continuité avec d'autres itinéraires vélo : le Luberon à Vélo d'un côté, le Val d'Allos, les Alpes Maritimes ou le Var de l'autre.

• Connexion avec d'autres moyens de transport pour favoriser l'inter-modalité : le train des Pignes à Saint-André les Alpes, Annot ou Entrevaux la gare et l'autoroute à Manosque, la gare de Draguignan via une éventuelle variante.

• **Des boucles cyclotouristiques connexes à la grande traversée** : un réseau de boucles de découverte dans l'Artuby, le Haut-Var, le plateau de Valensole et autour des lacs de Castillon, Sainte-Croix et Esparron.

• Des itinéraires VTT à l'étude :

- Le tour du Lac d'Esparron, pour relier les deux espaces VTT Verdon des Collines (04) et Drailles et Bancaus du Verdon (83).

- Des itinéraires sur le territoire de l'Artuby.



UN RÉSEAU «ACCUEIL VÉLO» ?

Pourquoi un réseau ?

Pour structurer le maillage d'itinéraires fléchés ou non fléchés composés sur l'ensemble des Parcs naturels régionaux du Luberon, du Verdon, la Communauté de Communes Pays de Forcalquier et Montagne de Lure et le val d'Allos :

- de voies vertes
- de véloroutes
- de boucles touristiques

Pour animer et promouvoir ces itinéraires en proposant des services autour du déplacement à vélo à l'attention de nos visiteurs.

Pour engendrer de l'économie sur le territoire par un tourisme de découverte des terroirs et du patrimoine, diffus, élargissant la saison touristique et respectueux de l'environnement.

Pour proposer aux habitants des communes impliquées **une offre de découverte à leur porte.**

Pour structurer l'offre touristique en partenariat avec les ADT de Vaucluse, des Alpes Haute Provence et du Var, les Offices de Tourisme et les opérateurs privés.

Pour rendre toujours plus lisible l'offre vélo, chaque prestataire est identifié par un panneau «Accueil Vélo»



Vélo Loisir s'engage à accompagner les établissements vers cette qualification et à mettre en place les contrôles nécessaires pour s'assurer du respect des critères.

Chacun devra satisfaire les conditions énumérées ci-après en fonction de sa catégorie.



Le réseau «La Provence à vélo» (département du Vaucluse) partage le référentiel de «Vélo Loisir Provence»

La GTA - MoveYour Alps partage le référentiel «hébergements touristiques» de «Vélo Loisir Provence»



France Vélo Tourisme est une association de développement de l'économie touristique française liée au vélo. Le lancement de la marque a eu lieu en 2012. Quatre catégories de prestataires sont concernées. Les organismes évaluateurs locaux sont représentés par les acteurs du tourisme. A ce jour, aucun évaluateur n'a été identifié sur notre territoire. Le référentiel de Vélo Loisir inclut le référentiel national. Ainsi, dès qu'il sera possible pour notre territoire de travailler en partenariat avec ce relais national, Vélo Loisir s'en rapprochera aisément.



Les avantages du réseau

Le réseau est une forme d'organisation qui nous permet de faire plus et mieux ensemble, de travailler au développement du tourisme à vélo en mettant en relation les professionnels du tourisme proposant des services complémentaires à ses clients. Un réseau permet une plus grande force en terme de développement : en associant les différentes catégories de professionnels, nous renforçons nos actions et proposons à la clientèle à vélo une offre plus complète et variée.



Une plus grande force de communication : être adhérent au réseau permet d'être référencé sur les différents outils de communication de l'association et des partenaires de Vélo Loisir. Réactivité, proximité et souplesse sont les caractéristiques des actions de communication que développe notre réseau tout au long de l'année.

La mise en commun des idées : Vélo Loisir est une association et de ce fait, toutes les prises de décisions sont soumises aux adhérents lors des conseils d'administration et assemblées générales afin de prendre en compte les avis de chacun.

Des contacts multipliés : l'adhérent connaît le réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo ». Il est en mesure de renvoyer de la clientèle chez les confrères du réseau et vice et versa. L'association organise des journées de sensibilisation et/ou éducatives et des formations techniques (notions d'entretien des cycles, connaissance du territoire et des professionnels) ; l'adhérent participe au moins à une de ces journées par an pour mieux connaître le réseau et la clientèle « vélo ». C'est l'occasion de nombreux échanges autour de nouveaux projets, outils de promotion... L'appartenance au réseau lui permet de bénéficier des expériences d'autres prestataires et d'autres territoires.

Des informations pour votre clientèle : Vélo Loisir vous propose de la documentation pour les parcours vélo du Luberon et du Verdon.

La puissance d'une marque : Vélo Loisir fait bénéficier aux membres du réseau de la notoriété de la marque « accueil vélo », garante de l'image et de la qualité des prestations liées au cyclotourisme dans le Luberon et le Verdon.

Un accueil homogène sur l'ensemble du territoire : appartenir à un réseau, c'est aussi adopter une ligne de conduite et un référentiel communs qui permettent de proposer aux visiteurs des prestations de qualité adaptées à sa demande sur un même territoire.

Une meilleure analyse des retombées et des besoins des cyclistes : l'adhérent participe à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle). Il fait remonter toutes les informations transmises par la clientèle sur les itinéraires, les supports de communication : problème de signalétique, ... Il est informé des évolutions de la demande de la clientèle suite aux résultats de l'enquête effectuée en cours d'année.

Comment adhérer ?

Afin d'informer les prestataires touristiques désireux de rejoindre le réseau, l'association organise une réunion de présentation au cours de l'automne permettant de connaître les objectifs et le fonctionnement de Vélo Loisir Provence, de mieux appréhender la clientèle cycliste, de pouvoir développer un accueil adapté et homogène à l'ensemble du réseau et d'en saisir tous les enjeux pour attirer cette clientèle en intersaison.

Les adhésions se font à l'automne pour l'année qui suit ; nous ne prenons pas d'adhésion en cours d'année.

Votre adhésion est soumise à l'ensemble des membres afin de garantir l'homogénéité et la cohérence géographique des implantations.

A la signature d'une convention, l'engagement est pour 2 ans. Un droit d'entrée au réseau de 200 € vous est demandé la première année (payable sur deux ans). Un système de parrainage est instauré, diminuant son coût.

Hébergements : 200 € de forfait annuel

+

20 € par chambre d'hôtel jusqu'à 7

7 € par chambre d'hôtel jusqu'à 25

40 € pour un restaurant (double activité)

1 € l'emplacement de camping et/ou bungalow

20 € par tranche de 6 personnes pour un gîte d'étape

20 € par chambre d'hôtes de 1 à 6 chambres

10 € par location saisonnière : gîte rural ou maisonnette (résidence vacances)

20 € pour une table d'hôtes

Loueurs / Réparateurs de vélos : 200 €

Sites de visites, activités de loisirs et caves : 150 €

Transporteurs : 200 €

Accompagnateurs : 170 €

Agences de voyages : 200 €

Restaurants et bars : 150 €

Producteurs et artisans : 150 €

Offices de tourisme : 50 €



Tarifs en vigueur au 1er Janvier 2014, valables en 2015

Les tarifs sont votés chaque année en assemblée générale et sont susceptibles d'être modifiés

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

Pour être éligible au sein du réseau, un professionnel doit réunir les conditions suivantes :

- Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé
- Pour les hébergements : être classés selon les normes nationales propres à chaque catégorie. Pour ceux ne disposant pas d'un classement réglementaire, l'établissement candidat doit être labellisé selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire.

Engagements de l'adhérent

Rejoindre Vélo Loisir, c'est adhérer à une philosophie et faire le choix de participer à un réseau de professionnels. L'adhérent s'engage à respecter les critères du référentiel « Accueil vélo » correspondant à sa catégorie, mis en place afin de proposer au touriste à vélo une offre complète et pertinente, notamment :

- Faire un lien sur son site Internet vers le site de Vélo Loisir (lien réciproque). Il met en avant les informations proposées aux cyclistes sur ses dépliants et son site internet.
- Offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur.
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Diffuser la documentation Vélo Loisir
- Connaître le réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Savoir indiquer aux touristes à vélo les différents prestataires qui peuvent faciliter leur séjour et leur faire connaître les possibles activités à vélos qui ont lieu au cours de leur séjour.
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent
- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signer une convention
- Etre à jour dans sa cotisation à Vélo Loisir
- Participer à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Espace protégé, les plus :

Du fait de sa présence sur des espaces protégés et de son travail en étroite collaboration avec les parcs naturels régionaux, Vélo Loisir s'engage à adopter l'éthique du tourisme durable par la protection et la mise en valeur de son territoire et l'adoption d'une politique d'accueil équitable (favoriser l'accès des espaces protégés à tous les publics, en particulier aux scolaires, jeunes, personnes âgées ou handicapées). Dans ce cadre, l'association organise des ateliers de sensibilisation à l'attention de ses adhérents et leur recommande l'adhésion aux labels suivants :

- Charte Européenne du tourisme durable : depuis 2008, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon collaborent avec les parcs naturels régionaux de Camargue, du Queyras et des Alpilles pour développer cette stratégie touristique ambitieuse visant à respecter une démarche de développement durable.
- Marque Accueil Parc : pour bénéficier de la marque Parc, les prestataires doivent respecter une charte basée sur 3 valeurs fondamentales : leur contribution au développement du territoire Parc et à la préservation de l'environnement, ainsi que la mise en avant d'une dimension humaine forte.
- Les « Hôtels au naturel » : ils sont implantés sur des territoires naturels d'exception (parcs naturels régionaux), à la campagne ou en bordure de petits villages et se distinguent également par leurs pratiques éco-responsables simples, visant à réduire les impacts de leur activité sur l'environnement.

L'appartenance à l'un de ces labels est un atout supplémentaire pour votre établissement mais n'est en aucun cas obligatoire.

Animation

ANIMATION GRAND PUBLIC

Vélo loisir met en place des animations grand public tout au long de l'année afin de développer l'image du vélo sur les territoires en suscitant de l'intérêt pour les clientèles à vélo.

- Une manifestation vélo grand public tous les 2 ans
- Des propositions de balades accompagnées tout au long de l'année
- La promotion d'itinéraires fléchés et non fléchés, balades proposées aux touristes à vélo et aux locaux tout au long de l'année

ANIMATION DU RESEAU

Afin d'avoir un réseau de professionnels cohérent et efficace, Vélo Loisir met en place des animations au sein même de son réseau. Plusieurs actions sont organisées au cours de l'année :

- Mise en relation des prestataires touristiques
- Animation par la mise en place d'eductours en vue de l'approfondissement des connaissances du territoire et du public vélo.
- Formations techniques des prestataires lors d'ateliers collectifs et réunions professionnelles pour répondre aux attentes de nos adhérents (sessions de travail sur les outils de commercialisation, mise en place d'idées séjour pour valoriser son établissement, notions d'entretien des cycles...)

Promotion et communication

Nos outils de communication prennent en compte les pratiques, les attentes et les modes de vie des nouveaux voyageurs à vélo pour mettre en avant les prestations que compte le réseau à travers :

- Un site internet trilingue (français, anglais, allemand)
- Une brochure et des dépliants bilingues (édités à 20 000 exemplaires)
- Des salons grand public ex : Salon de la Randonnée - Paris, semaine fédérale de la FFCT, salon grand public - Allemagne, Fiets - Amsterdam
- Des accueils de presse (en partenariat avec Atout France, le Comité Régional du Tourisme Paca, les Agences de Développement Touristique 84, 04 et 83) à l'échelle internationale
- Les contacts des Tours opérateurs, entreprises et associations sur des salons de professionnels et des workshops
- L'accompagnement au montage de produits touristiques

De nombreuses éditions payantes relatives au vélo ou aux territoires du Luberon et du Verdon (topoguides, cartes IGN ...) sont en vente auprès de l'association à des tarifs préférentiels pour les adhérents.

Vélo Loisir met à disposition des établissements référencés ces documents de promotion, afin de les appuyer dans leur communication.

Relais terrain

L'équipe de Vélo Loisir se met au service de son réseau et renseigne les touristes à vélo tout au long de l'année mais c'est aussi lors de nombreux déplacements sur le terrain que Vélo Loisir agit pour rester toujours à proximité de ses pros et développer les itinéraires.

Tournées dépliant : Au cours d'une année, plusieurs tournées de dépliant sont organisées qui permettent de distribuer la documentation du réseau à tous les adhérents. C'est un moment privilégié de rencontre individuelle avec chacun pour faire le point sur la saison en cours et connaître les attentes du professionnel en fonction de son activité.

Rencontre individuelle avec l'adhérent : Lors d'une première adhésion, Vélo Loisir se déplace pour rencontrer le professionnel, faire le point avec lui sur ses besoins et l'aider à mettre en place les outils nécessaires pour que sa structure respecte le référentiel. Une grille de contrôle des critères d'éligibilité sera remplie avec l'adhérent. Par la suite, il pourra être visité pour vérifier le respect de ces conditions.

Balisage : Vélo Loisir parcourt régulièrement la totalité de ses itinéraires pour contrôler et entretenir le balisage (propreté, bonne visibilité, bonne présence des panneaux...) et surveiller l'état des circuits.

Boucles non fléchées : A la demande de ses adhérents ou lorsqu'est constaté un manque en terme de parcours, Vélo Loisir met en place des boucles non fléchées qui seront ensuite proposées au grand public sur les outils de communication. Ces fiches sont mises à la disposition des professionnels.





Hébergements touristiques

Types d'hébergements concernés :

Hôtels/restaurants

Chambres d'Hôtes/tables d'Hôtes

Gîtes d'étape (Hébergements Collectifs)

Campings / villages vacances résidences de tourisme

locations saisonnières : meublés du tourisme, Gîtes ruraux ...

Sont concernés les établissements proposant une prestation à la semaine ou à la nuitée.



CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé
- Etre classés selon les normes nationales propres à chaque catégorie. Pour les types d'hébergements ne disposant pas d'un classement réglementaire, l'établissement candidat à la marque Accueil Vélo doit être labellisé selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

- Manifester une attention particulière au touriste à vélo à son arrivée ou au retour de circuit (par exemple, offrir une boisson chaude ou froide à son arrivée – pack pour les campings)

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation touristique (carte touristique, guide hébergement-restauration, guide pratique, activités de loisirs, culturelles et sportives)
 - informations utiles (horaires train et bus, OT/SI, météo, arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès aux massifs...)
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables et boucles non fléchées, points de location de vélos et petit matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)
- Communiquer par voie d'affichage les coordonnées des loueurs et réparateurs de vélo professionnels



Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

Offrir la possibilité aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal (7h minimum)

- Proposer aux touristes à vélo :
- le règlement de la facture la veille au soir du départ
- un petit déjeuner à partir de 6h30 le jour du départ

Avoir des bases d'anglais et/ou d'allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

Critères optionnels :

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année.

- 7 mois pour les campings
- Elargir la saison permet d'accueillir une clientèle à vélo qui évite les fortes chaleurs
- Pratiquer des horaires et des jours d'ouvertures adaptés d'avril à octobre (ouvert le week-end et fermé entre 12h30 et 14h30)

Travailler à la nuitée

- Pour faciliter l'itinérance des touristes à vélo.



SERVICES

Pouvoir proposer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)

- A défaut d'assurer cette prestation lui-même, l'hébergeur fera appel à un prestataire extérieur (taxi par exemple)

Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)

- A la demande du client, l'hébergeur devra contacter un autre prestataire hébergement ou taxi par exemple pour aider le touriste à vélo dans sa démarche de réservation

Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)

- Mettre à disposition des touristes à vélos les équipements nécessaires afin qu'ils puissent réaliser le lavage (machine à laver ou bac de lavage) et le séchage de leurs vêtements

Mettre à disposition des touristes à vélo un service de location de vélos et accessoires vélo sur place ou à proximité (payant ou gratuit)

- L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition des touristes des accessoires vélos sur place : casque homologué, antiviol, kit de réparation (rustine, clé à lène, démonte pneu ...), sacoches, porte-gourde, remorque, etc.
- Pour les familles, disposer de sièges-bébé (moins de 3 ans), de casques enfants, de remorques et de troisième roue sera fortement apprécié
- A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer au touriste à vélo le point de location le plus proche ou de se faire livrer le matériel sur place. Le délai requis de réservation sera de 48H

Assurer le dépannage des touristes à vélo hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)

- Être en mesure d'aller dépanner ses clients en cas d'avarie survenue à proximité de l'hébergement (inférieur à 20 km) directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxi)

Assurer le transfert arrivée et/ou départ des touristes à vélo (gratuit ou payant)

- L'hébergeur doit être en mesure d'assurer le transfert de ses clients de la gare / aéroport au lieu d'hébergement (gratuit ou payant)
- A défaut, l'hébergeur devra contacter un autre prestataire, taxi par exemple pour réaliser la prestation

Faire réviser ses vélos chaque année chez un loueur adhérent au réseau

Critères optionnels :

Mettre à disposition des touristes un kit pharmacie de dépannage

- L'hébergeur doit mettre à disposition du touriste à vélo un nécessaire de soin (sparadrap, désinfectant, compresses, pansement, aspi venin, pince à épiler, etc.)
- Informer sur les possibilités de sorties à vélo

L'hébergeur doit fournir aux touristes à vélo une liste des sorties à vélo qu'il propose. A défaut, il indiquera au minimum, les sorties à vélo organisées sur le territoire

- Faciliter l'accès à internet (gratuit ou payant)

L'hébergeur doit permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut indiquer où il peut le faire



ÉQUIPEMENTS

Être équipé d'un abri à vélos sécurisé facilement accessible

- L'hébergement doit disposer d'un abri sécurisé (soit au minimum un lieu couvert et fermé) sur place ou à proximité immédiate (moins de 300 mètres) afin de pouvoir entreposer les vélos

Mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries

- L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition du touriste à vélo un kit complet de réparation en cas de petite avarie (matériel de crevaison, câble de frein, jeu de clés classiques taille 6 à 17 et clés à 6 pans, huile, pompe à pied)

Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos

- L'hébergeur doit mettre à disposition des touristes à vélo un espace équipé ou au minimum un équipement spécifique (jet d'eau, brosse) pour le nettoyage des vélos

Disposer d'un espace réservé pour les voitures en « garage mort »

- L'hébergeur doit réserver un espace (emplacement ou garage – gratuit ou payant) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance

Mettre à disposition une prise électrique de recharge de matériel technologique

- pour la recharge des vélos à assistance électrique à proximité de l'abri vélo
- pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Pour les chambres d'hôtes : Offrir un espace détente

- Disposer d'un espace salon favorisant la détente et l'échange



Pour les campings : Disposer d'emplacements dédiés aux touristes à vélo

- Aménager des espaces dédiés aux touristes à vélo :
 - à l'écart des voitures et emplacements caravanes
 - avec tables et bancs (fixes ou amovibles)
 - avec lices en bois pour poser les vélos
- Proposer des espaces communs pratiques et conviviaux (coin cuisine ou type « salle hors sac » avec réchaud ou four micro-ondes) afin de faciliter la préparation des repas et les échanges entre clients



PRESTATIONS DE RESTAURATION

Offrir un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo (Sauf campings et meubles de tourisme)

- Proposer un petit déjeuner complet et adapté à l'effort (viennoiseries, fromage, fromage blanc, céréales, fruits, œufs, confiture, pains variés, etc.) à partir de 6h30 sur demande

Le petit déjeuner cyclo est composé de :

- Une boisson chaude
- Un jus de fruit frais
- Pain ou pain de mie
- Confiture et/ou miel
- Céréales
- Un produit laitier
- Fromage et/ou yaourt
- Un fruit frais
- Gâteaux secs ou pain d'épices



plus : la clientèle européenne consomme habituellement du jambon ou charcuterie. Libre à vous de le proposer !

Pour les hébergements qui proposent la prestation repas, offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (10 à 15, à base de produits locaux) sur demande du client, formulée au plus tard la veille

Proposé sur demande, un pique nique cyclo est composé de :

- Un sandwich viande froide – crudités type (pain bagnat)
- Un sandwich au fromage
- Fruits frais (de saison), fruits secs
- Gâteaux secs
- Une petite bouteille d'eau
- Serviettes et mini sacs poubelle

Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité

- à moins de 1 km ou 15 min à vélo en cas de fort dénivelé : restaurant ou épicerie ou coin cuisine (réchaud, micro-onde)
 - au-delà de 1 km ou 15 min à vélo en cas de fort dénivelé : assurer le transfert vers le restaurant ou le commerce le plus proche.
- A défaut d'assurer cette prestation lui-même, l'hébergeur fera appel à un prestataire extérieur (taxi par exemple)



LOUEURS et réparateurs de vélo



CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Le professionnel doit pouvoir proposer la location à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour dans un espace d'accueil

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation touristique (carte touristique, guide hébergement-restauration, guide pratique, activités de loisirs, culturelles et sportives)
 - informations utiles (OT/SI, conditions météorologiques, services de transports en commun : horaires trains et bus)
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit Matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés, randonnées accompagnées)
 - Informer le visiteur par le canal de son choix (ex. : affichage, Internet, carte-memo Météo France, journal, etc.)

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

Visibilité commerciale

- Avoir une enseigne valorisant l'activité de location de vélos



Critères optionnels :

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

Pratiquer des horaires et des jours d'ouvertures adaptés d'avril à octobre (ouvert le week-end et fermé entre 12h30 et 14h30)

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères



SERVICES

Contractualiser la location et demander une caution

Assurer le dépannage des touristes à vélo, clients de votre magasin (gratuit ou payant)

- Être en mesure d'aller dépanner ses clients en cas d'avarie survenue à proximité du magasin (inférieur à 20 km) directement ou par l'intermédiaire d'un autre prestataire (réparateur, taxi)

Etre en mesure de fournir des informations spécifiques aux itinéraires cyclables

- Proposer des fiches itinéraires gratuites itinéraires balisés et boucles non fléchées
- Proposer à la vente des cartes ou topo guides

Proposer le transfert des bagages, des vélos et des touristes jusqu'au départ et/ou arrivée de la balade (gratuit ou payant)

- A défaut d'assurer cette prestation lui-même, le loueur fera appel à un prestataire extérieur (taxi par exemple)

Proposer la location à la journée, à la demi-journée et à la demi-journée décalée

Travailler en réseau avec les autres prestataires touristiques concernés par l'accueil des touristes à vélo

Afficher des tarifs de location par type de vélo communs à l'ensemble du réseau (un prix maximum pourrait être prévu)

Critères optionnels :

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut, lui indiquer où il peut le faire

Consigne à bagages

Proposer aux touristes à vélo de laisser leurs bagages le temps de la balade

Vente de matériel vélo

Proposer la vente de matériel vélo

Faciliter le stationnement

Proposer le stationnement de véhicules pendant plusieurs jours

A défaut, indiquer les parkings voitures et camping-cars courte et longue durée les plus proches



ÉQUIPEMENTS

Matériel

Le loueur doit posséder un parc à vélo composé du matériel suivant :

- Vélos tout chemin ou vélos de randonnée de bonne qualité et en bon état de fonctionnement
 - 18 vitesses minimum : triple plateau, vitesses indexées et au moins 6 pignons
 - marqués par le fabricant
 - modèles homme, femme et enfant
- Des casques homologués pour une utilisation urbaine ou comme moyen de déplacement sur de courtes distances
- Nous préconisons des VTC ou randonneuses et VTT

Quantité : 40 vélos minimum avec régime transitoire dérogatoire (20 vélos)*

A défaut de disposer de ce nombre, possibilité de partenariat avec un autre professionnel du cycle pour atteindre cette capacité

Renouvellement régulier du parc de vélos

Assurez-vous de fournir au touriste à vélo avant son départ :

- Casque (dans le cadre de la location, il doit être recommandé. Le client doit signer une décharge s'il ne veut pas)
- Une trousse de réparation (rustine, clé alène, pompe ou bombe anti crevaison, etc.)
- Un antivol

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

Le loueur doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques

- pour la recharge des vélos à assistance électrique à proximité de l'abri vélo
- pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Avoir une adresse courriel

Participer aux réunions du groupement des loueurs de vélos

Critères optionnels :

Proposer la location de vélos assistance électrique, de tandem et de 3ème roue

Pour la location de vélos assistance électrique, offrir la possibilité de partir avec une batterie de rechange et indiquer les points de rechargements possibles sur les circuits

Vous pouvez aussi fournir au touriste à vélo avant son départ, porte-bagages, porte-bébé, sacoches, remorque, porte-carte



OTSI, POINTS INFO TOURISME



CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éductour par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation touristique (carte touristique, guide hébergement-restauration, guide pratique)
 - informations utiles (horaires train et bus, OT/SI)
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit Matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés, randonnées accompagnées)
- A la demande des touristes, mettre à disposition une liste des hébergeurs du réseau Accueil Vélo
- Communiquer par voie d'affichage les coordonnées des loueurs et réparateurs de vélo professionnels

Indiquer les parkings voitures et camping-cars courte et longue durée les plus proches

Indiquer les points d'eau potable et sanitaires mis à disposition des touristes à vélo

- Localisation : dans les espaces communs ou à proximité immédiate de l'OT/SI (<300m)

Critères optionnels :

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

Pratiquer des horaires et des jours d'ouvertures adaptés d'avril à octobre (ouvert le week-end et fermé entre 12h30 et 14h30)



SERVICES

Etre en mesure d'indiquer aux touristes à vélo un service de location de vélos et accessoires vélo à proximité

- A la demande des touristes, mettre à disposition une liste des loueurs et réparateurs de vélos situés à proximité de l'itinéraire

Informations visibles depuis l'extérieur de l'établissement

- En cas de fermeture, afficher les coordonnées de l'Office de tourisme ou Syndicat d'initiative ouvert le plus proche (adresse et n° de téléphone), à défaut, celles des hébergements et loueurs de vélos à proximité
- Indiquer les numéros d'urgence

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité
- Connaissance approfondie du réseau cyclable : itinéraires, accès, difficulté des parcours, localisation des aires d'arrêt. Les services supplémentaires en fonction de l'existant : guides type GPS, visites audioguidées grâce à des téléchargements MP3, sorties à vélo organisées sur le territoire
- Mettre à disposition des touristes à vélo les documents existants dédiés aux itinéraires cyclables (gratuits ou payants)

Intégrer le tracé de l'itinéraire cyclotouristique dans les cartes et plans de la commune et dans les documentations de l'OT/SI (cartes touristiques, cartes intégrées dans les guides touristiques)

Critères optionnels :

Informé sur les possibilités de sorties à vélo : fournir aux touristes à vélo une liste des sorties à vélo proposées grâce au réseau

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant) : permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut, lui indiquer où il peut le faire

Consigne à bagage : proposer aux touristes à vélo de laisser leurs bagages le temps de la balade

Aide à la réservation : donner la possibilité de réserver un hébergement, un taxi, une location de vélo, etc. (gratuit ou payant)



ÉQUIPEMENTS

Disposer d'un parking à vélo à moins de 300m de l'établissement

- 6 à 8 places minimum
- arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)

Mise à disposition d'un point d'eau potable et de sanitaires dans les espaces communs ou à proximité immédiate de la structure

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
- pour la recharge des vélos à assistance électrique
- pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Critères optionnels :

Signalétique d'accès indiquant l'accès le plus sécurisé et agréable pour se rendre à l'Office de tourisme ou au Syndicat d'initiative depuis l'itinéraire cyclable.

Mettre à disposition un kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés taille 6 à 17 et à 6 pans, pompe à pied)



Sites de visite, activités de loisirs, caves



CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

L'établissement doit être un site de visite ou de loisirs proposant un accueil physique, personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit Matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)
 - Communiquer par voie d'affichage les coordonnées des loueurs et réparateurs de vélo professionnels



SERVICES

Etre en mesure d'indiquer aux touristes à vélo un service de location de vélos et accessoires vélo à proximité

Mise à disposition d'un point d'eau potable et de sanitaires dans les espaces communs

Possibilité de livraison des achats

- Etre en mesure de livrer les achats du touriste à vélo à l'hôtel ou au domicile (gratuit ou payant)

Critères optionnels :

Contenu : informations minimales, réparateurs / loueurs de vélos, coordonnées de l'Office de tourisme ou du Syndicat d'initiative le plus proche

Localisation : sur le parking à vélos

Langues : traduction en anglais



ÉQUIPEMENTS

Disposer d'un parking à vélo plus proche que le stationnement automobile

- 6 à 8 places minimum
- arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Critères optionnels :

Mettre à disposition un kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés taille 6 à 17 et à 6 pans, pompe à pied)



TRANSPORTEURS



→ CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Etre situé sur le ou les territoires concernés par le réseau ou à proximité et proposer des prestations de transfert sur le ou les territoires concernés par le réseau

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éductour par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour dans un espace d'accueil

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation touristique (carte touristique, guide hébergement-restauration, guide pratique)
 - informations utiles (horaires train et bus, OT/SI)
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit Matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

Critères optionnels :

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année



SERVICES

Harmonisation du coût du transport des bagages, des vélos et des personnes faisant du vélo, entre les membres du réseau

Livraison des bagages avant 17h



ÉQUIPEMENTS

Véhicules adaptés au transport des vélos, des personnes et des bagages

Critères optionnels :

Disposer de sièges auto et rehausseurs pour le transport de jeunes enfants



Restaurants, bars

→ CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

- Manifester une attention particulière au touriste à vélo (par exemple, offrir une boisson chaude ou froide à son arrivée)

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit Matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)
- Communiquer par voie d'affichage les coordonnées des loueurs et réparateurs de vélo professionnels

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

- Pratiquer des horaires et des jours d'ouvertures adaptés (service jusqu'à 15h)



SERVICES

Etre en mesure d'indiquer aux touristes à vélo un service de location de vélos et accessoires vélo à proximité

Etre en mesure de fournir des menus adaptés aux touristes à vélo

- Proposer une formule rapide (assiette complète et dessert par exemple)
- Servir des verres d'eau sur demande

Critères optionnels:

Informez sur les possibilités de sorties à vélo

Fournir aux touristes à vélo une liste des sorties à vélo proposées grâce au réseau

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut, leur indiquer où il peut le faire



ÉQUIPEMENTS

Disposer d'un parking à vélo à moins de 300m de l'établissement

- 6 à 8 places minimum
- arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Critères optionnels:

Mettre à disposition un kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de déstaille 6 à 17 et à 6 pans, pompe à pied)

Signalétique d'accès indiquant l'accès le plus sécurisé et agréable pour se rendre à l'Office de tourisme ou au Syndicat d'initiative depuis l'itinéraire cyclable



PRODUCTEURS, ARTISANS



CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur.
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

- Manifester une attention particulière au touriste à vélo (par exemple, offrir une boisson chaude ou froide à son arrivée)

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...):
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit Matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)
- Communiquer par voie d'affichage les coordonnées des loueurs et réparateurs de vélo professionnels.

Critères optionnels :

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année.

Pratiquer des horaires et des jours d'ouvertures adaptés



SERVICES

Etre en mesure d'indiquer aux touristes à vélo un service de location de vélos et accessoires vélo à proximité

Proposer de l'eau potable ou indiquer les points d'eau potable et sanitaires mis à disposition des touristes à vélo

- Localisation : dans les espaces communs ou à proximité immédiate

Possibilité de livraison des achats

- Etre en mesure de livrer les achats du touriste à vélo à l'hôtel ou au domicile (gratuit ou payant)



Critères optionnels :

Informersur les possibilités de sorties à vélo

Fournir aux touristes à vélo une liste des sorties à vélo proposées grâce au réseau

Proposer un panier pique nique à base de produits locaux

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut, leur indiquer où il peut le faire



ÉQUIPEMENTS

Disposer d'un lieu d'accueil du public

Disposer d'un parking à vélo à moins de 300m de l'établissement

- 6 à 8 places minimum
- arceaux métalliques ou lices (formes de « U » renversé)

Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique

- L'établissement doit mettre à disposition des touristes à vélo des prises électriques
 - pour la recharge des vélos à assistance électrique
 - pour la recharge du matériel technologique : gps, tablette, smartphone...

Critères optionnels :

Mettre à disposition un kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés taille 6 à 17 et à 6 pans, pompe à pied)



Accompagnateurs



CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Proposer des prestations d'accompagnement sur le ou les territoires concernés par le réseau

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éducteur par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour dans un espace d'accueil

- Mettre à disposition la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :
 - documentation touristique (carte touristique, guide hébergement-restauration, guide pratique)
 - informations utiles (horaires train et bus, OT/SI)
 - documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit Matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

Critères optionnels :

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

La période d'activité doit être égale ou supérieure à 8 mois d'ans l'année



SERVICES

Les accompagnateurs titulaires d'un Brevet d'Etat ou brevet professionnel à jour peuvent faire partie du réseau

Ils doivent également posséder une carte professionnelle à jour et un n° de SIRET

Ils affichent des tarifs accompagnement « Grand public » et de frais de déplacements communs à l'ensemble du réseau à la ½ journée et à la journée



Agences de voyages



CONDITIONS D'ENTRÉE

Pré-requis à l'entrée dans le réseau

- Proposer des séjours sur les territoires animés par Vélo Loisir, incluant les membres du réseau

Engagement

- Respecter la période d'engagement : 2 ans
- Signature d'une convention
- Adhésion financière à Vélo Loisir Provence
- Les adhérents peuvent offrir des prestations pour l'accueil des journalistes, Tours Opérateurs ou toutes personnes favorisant le développement du réseau. Les gratuités sont définies dans le règlement intérieur
- Accepter les visites régulières du réseau (partenaires locaux, contrôle de la charte...)

Participation au réseau

- Connaissance du réseau des professionnels qualifiés « Accueil vélo »
- Renvoi de la clientèle chez les confrères
- Participer au moins à une journée de sensibilisation et/ou un éductour par an : connaissance du réseau et de la clientèle « Touristes à vélo », échange autour de nouveaux projets, outils de promotion...
- Participation à l'évaluation (analyse de fréquentation de la clientèle)
- Utiliser les objets de promotion proposés par le réseau s'ils existent



ACCUEIL

Etre en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- Conseiller le client sur les itinéraires vélos, les visites de sites, le réseau cyclable, etc.
- Avoir parcouru les itinéraires à proximité

La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

Posséder un numéro de licence d'agence de voyage/ tours opérateurs



SERVICES

Elaborer un carnet de route renvoyant sur les sites à visiter et les membres du réseau



RESTAURA



VELO LOISIR PROVENCE
Association loi 1901

Bureau Luberon 203
rue Oscar Roulet 84440
Robion
Tel : 04 90 76 48 05

Bureau Verdon
Maison du Parc - Domaine de Valx
04360 Moustiers-St-Marie
Tel : 04 92 82 20 13

Siège social
13 Boulevard des Martyrs
04300 Forcalquier

info@veloloisirprovence.com
www.veloloisirprovence.com